



**SERVICES EXTERNES D'ONCOLOGIE
ET D'HÉMATOLOGIE**

Ce sous-centre regroupe les activités spécialisées requises par les usagers atteints de cancer ou d'affections hématologiques et celles des archivistes-registres en oncologie impliquées dans la gestion des données sur le cancer.

ACTIVITÉS

- Gestion des activités
- Accueil, organisation et coordination
- Élaboration du plan d'intervention et du plan de services
- Administration de la médication et de chimiothérapie
- Dispensation de traitements et autres procédures thérapeutiques
- Assistance aux médecins
- Suivi des traitements et surveillance
- Note aux dossiers
- Tous autres soins infirmiers
- Secrétariat et soutien administratif
- Tâches reliées au registre local de cancer, dont le codage et la saisie des variables requises et l'identification du cancer

COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges :
 - . fournitures médicales et chirurgicales
 - . papeterie, impression et articles de bureau
 - . frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel
 - . achat ou location de mobilier et d'équipements non capitalisables et non financés par les enveloppes décentralisées
 - . fournitures et charges diverses



**SERVICES EXTERNES D'ONCOLOGIE
ET D'HÉMATOLOGIE**

Notes :

- 1) Les activités de l'infirmière pivot en oncologie (IPO) sont déclarées au s-c/a 7062 – Accompagnement des usagers atteints de cancer par l'IPO
 - 2) Les notes inscrites au c/a 7060 s'appliquent à ce s-c/a, le cas échéant.
-

**UNITÉS DE
MESURE**

A) La visite

Définition et relevé

La visite est la présence d'un usager à ce service dans le but d'obtenir une consultation ou un suivi (avec un ou divers médecins membres de l'équipe interdisciplinaire qui traitent les cancers) ou un traitement.

La direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre où l'on inscrit périodiquement, au minimum, les informations suivantes :

- Le numéro ou le nom de l'usager
- La date de la visite
- Le nombre d'usagers hospitalisés
- Le nombre d'usagers externes selon la responsabilité de paiement
- La signature du responsable

B) La visite de traitement ou d'urgence oncologique

Définition et relevé

C'est la somme des visites de traitement et des visites d'urgence oncologique durant l'année financière. On doit compter une seule visite par jour civil (jour allant de minuit à minuit). Cela ne comprend pas les visites initiales ou de contrôle ni les visites diagnostiques.



**SERVICES EXTERNES D'ONCOLOGIE
ET D'HÉMATOLOGIE**

La visite de traitement est la présence d'un usager à ce service dans le but de suivre un traitement spécifique à l'oncologie ou toute autre activité thérapeutique.

- . Un traitement spécifique à l'oncologie est une série d'actes invasifs à visée curative ou palliative, nécessitant une surveillance étroite dans le but de traiter les maladies du sang et les cancers (ex. : chimiothérapie).*
- . Les autres activités thérapeutiques ne sont pas spécifiques à la pathologie, mais souvent requises pour le suivi ou la gestion des traitements spécifiques (ex. : entretien de cathéters centraux, pansements, phlébotomie, etc.).*

L'urgence oncologique est la présence de l'usager en hématologie à la suite d'une complication reliée à sa maladie ou à son traitement (ex. : neutropénie fébrile et choc septique, hypercalcémie/ACTH, syndrome de la veine cave supérieure (compression), etc.).

Il ne peut s'agir du nombre de fois où il y a eu administration de médicaments.

Parce que l'unité A comprend des visites de consultation et de traitement et que l'unité B considère uniquement les visites de traitement, le nombre déclaré en B ne peut être supérieur au nombre déclaré en A.

Notes :

- 1) Aucune unité de mesure ne doit être comptée pour les visites des usagers faites dans les bureaux des médecins à « Plein temps géographique (PTG) ».*
- 2) L'établissement ne doit jamais compléter d'abrégé admission/sortie (Med-Écho) pour ces usagers.*

**SERVICES EXTERNES D'ONCOLOGIE
ET D'HÉMATOLOGIE**

- 3) *Lors de la compilation des unités de mesure et pour les besoins du rapport statistique, la direction doit prévoir un formulaire où seront compilées périodiquement, au minimum, les informations suivantes :*
- . *La date de la visite*
 - . *Le numéro de dossier ou le nom de l'utilisateur*
 - . *Le classement de la visite de traitement selon le format suivant :*
 - . *traitement oncologique commençant lorsque le patient est appelé à la salle de traitement :*
 - . *court (moins de deux heures)*
 - . *moyen (entre deux à quatre heures)*
 - . *long (plus de quatre heures)*
 - . *autre activité thérapeutique*
 - . *urgence oncologique*